



## **TRESORERIE DES ASSOCIATIONS** **LE CONTRAT DE CAPITALISATION**

### ✓ **Généralités**

Pour les associations (ONG par exemple) disposant d'une trésorerie pouvant être immobilisée sur le moyen terme, comparé au rendement des OPCVM monétaires (proche de 1% en 2011), **l'actif en euros** d'une compagnie d'assurance est plus intéressant. Son rendement s'est élevé à **3,30% nets de frais de gestion en moyenne en 2010** tout en offrant la garantie du capital. La F.F.S.A (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) a récemment clarifié et uniformisé les règles d'accessibilité aux personnes morales.

### ✓ **Modalités de fonctionnement**

**Le contrat de capitalisation** offre le même choix de supports d'investissement qu'un contrat d'assurance-vie multi-supports : l'actif en euros de la compagnie d'assurance, une liste d'OPCVM (actions, monétaire, obligations) et, auprès de certaines compagnies d'assurances, des parts de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) dites « de rendement » (bureaux et commerces).

Depuis le 21 décembre 2010, la F.F.S.A a autorisé les souscriptions par :

- les **personnes morales dont les associés sont des personnes physiques** et les **sociétés non soumises à l'IS** et qui ont pour activité principale la gestion de leur propre patrimoine mobilier et immobilier (ex : SCI),
- les **organismes de droit privé sans but lucratif** (associations, organismes).

Une condition : **le chiffre d'affaires** de ces organismes ou sociétés au titre de leurs activités industrielles, commerciales, artisanales ou libérales **ne doit pas dépasser 10% de la somme du chiffre d'affaires et des produits financiers, comprenant les plus values.**

Cette mesure vise à protéger les actifs en euros d'allers-retours financiers pouvant être préjudiciables à la gestion obligataire et par voie de conséquence à la mutualisation du rendement distribué aux souscripteurs et assurés.

Cette recommandation s'impose à toutes les compagnies adhérentes à la F.F.S.A. Certaines compagnies (non adhérentes), très peu nombreuses, proposent leur souscription aux personnes morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés.

### ✓ **Cadre fiscal**

Pour une association, la **plus-value** est imposée à un taux réduit (24%).

**Lors du rachat** (sortie de capitaux), la base taxable est égale à **la différence** entre la valeur de rachat réelle du contrat et le montant brut versé.

### ✓ **Remarque**

La F.F.S.A a défini **une pénalité en cas de sortie avant le 4<sup>ème</sup> anniversaire** de la souscription (jusqu'à présent, chaque compagnie avait ses propres règles) :

- pour leur engagement en euros, **la rémunération** (taux technique et participation aux bénéfiques) **relative au moins aux douze premiers mois, n'est attribuée au contrat qu'au terme de la 4<sup>ème</sup> année** suivant la souscription ;
- en cas de rachat partiel avant le terme de la quatrième année, cette rémunération est réduite en proportion du montant racheté par rapport à la valeur totale du contrat.



**Cèdre Finance** réalise l'appel d'offre auprès des compagnies d'assurance proposant le contrat de capitalisation aux personnes morales. Estimer les flux de trésorerie à venir et l'horizon de placement permet de choisir les supports adaptés.

S.A.R.L au capital  
de 10.000 euros  
502 932 148  
R.C.S. CRETEIL

Société de courtage  
en assurances  
inscrite à l'ORIAS  
([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
sous le numéro  
08 042 710

Activité de  
transactions sur  
immeubles et fonds  
de commerce  
Carte  
professionnelle  
numéro 08-052  
délivrée par la  
Préfecture du  
Val-de-Marne

Assurance RCP et  
Garantie Financière  
numéro  
112.786.342  
de la compagnie  
MMA Covéa Risks  
sise au 19-21 allée  
de l'Europe - 92616  
Clichy Cedex

« Ne peut recevoir  
aucun fonds, effet  
ou valeur »

Activité de  
démarchage  
bancaire et financier  
enregistrée sous  
le numéro  
2081503024MY

Conseiller en  
Investissements  
Financiers,  
référéncé sous le  
numéro A294100  
par la Chambre  
des Indépendants  
du Patrimoine,  
association agréée  
par l'Autorité des  
Marchés Financiers

Adhérent à la  
Chambre des  
Indépendants du  
Patrimoine